





Info-Alerte n° 1696 du 7 mars 2018

Bloquer les numéros surtaxés

Les escrocs savent utiliser différents stratagèmes pour vous faire appeler un numéro de téléphone surtaxé :

- > la mise en instance d'un colis *(motif particulièrement efficace en fin d'année où les commandes sur internet explosent)*;
- la confirmation d'une commande en cours ;
- la mise à jour des points de permis ;
- le gain d'un prix à une loterie ou le gain d'un bon d'achat ;
- le constat d'une surconsommation d'électricité ;
- l'alerte (exemple : « urgent, rappelle moi »);
- > une autre variante est le message quasi inaudible vous demandant de rappeler l'interlocuteur.

Depuis le 1^{er} mars 2017, vous pouvez exiger de votre opérateur téléphonique le blocage des numéros surtaxés. Cette option est gratuite.

Un seul regret : les numéros d'appel vers les services de renseignements téléphoniques (118...) ne sont pas concernés par cette option.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)